Valentin HAÜY
Avec les aveugles et les malvoyants
Agir pour l'autonomie

Boutique Valentin Haüy
3, rue Duroc 75343 - Paris Cedex 07
01 44 49 27 37 – Fax : 01 44 49 27 20
magasin@avh.asso.fr – magasin.avh.asso.fr

NOTICE POUR LES MONTRES PARLANTES A AIGUILLES AVEC ANNONCE DE LA DATE

- **31355**
- **31365**
- **31505**
- **31525**

Version Mai 2023

Ces montres contiennent 2 mouvements indépendants :

- l'un visible sur le cadran à aiguilles, non utilisable par une personne non-voyante ;
- l'autre fonctionnant avec la synthèse vocale, entièrement réglable par une personne non-voyante.

1. Description de la montre (schéma en fin de notice)

Vous trouvez côté gauche :

- En haut, le bouton **A** : Lecture de la date
- En bas, le bouton **C** : Mode de réglages

Côté droit :

- En haut, le bouton **B** : Lecture de l'heure
- Au centre, la molette de réglage des aiguilles,
- En bas, le bouton **D :** Ajustement des réglages

2. Alimentation

Ces montres sont alimentées, aujourd'hui, par 1 seule pile : celle de la synthèse vocale.

De ce fait, la durée de vie de cette unique pile est réduite par rapport aux versions précédentes (moins d'un an).

3. Mise en service

Pour mettre votre montre en service, retirez d'abord le taquet (rouge) positionné sous la molette de réglage des aiguilles en le tirant vers l'extérieur.
Poussez ensuite le remontoir vers la montre pour activer le mouvement des aiguilles.

La partie vocale de votre montre, sera activée par vos soins, en laissant un doigt appuyé sur le bouton B (annonce de l'heure). Il vous restera à effectuer les réglages que vous souhaiterez (voir paragraphe 5).

4. Annonce de l'heure et de la date

Appuyez sur le bouton **A** pour entendre la date et sur le bouton **B** pour entendre l'heure.

5. Réglages

Les différents réglages de la montre sont regroupés en une seule procédure :

- Un appui court sur le bouton **C** changera alternativement votre choix 'Alarme Activée' ou 'Alarme Désactivée'.
- Puis, restez appuyé sur le bouton **C** jusqu'à ce que vous entendiez l'annonce du premier item du menu de réglages :
  - Annonce de l'heure Activée' (ou Désactivée) choisie à l'aide du bouton **D**.

Puis, pour l'ensemble des réglages :

- Chaque appui court sur le bouton **C** passera d'un item de menu à l'autre.
- Chaque appui court sur le bouton **D** modifiera votre choix (activée/désactivée) ou augmentera la valeur dans le réglage choisi (heures, minutes, année, mois, date...)

Voici la liste des items de menu de réglages qui s'annonceront dans l'ordre :

1. Annonce de l'heure activée / ou désactivée (fonction annonce vocale des heures pleines)
2. Choisir le son (trois sons au choix)
3. Régler les heures de l'alarme
4. Régler les minutes de l'alarme
5. Régler l'année
6. Régler le mois
7. Régler la date
8. Régler les heures
9. Régler les minutes
10. Validation finale (1 x bip)

Si aucun bouton n'est utilisé pendant 10 secondes, la montre émettra un Bip qui terminera le réglage et validera vos choix.

6. Utilisation de l'alarme

6.1 – Activation - désactivation - Choix de la sonnerie :

Si vous souhaitez que l'alarme sonne, vous devez l'activer. Pour cela, utilisez le bouton **C** : chaque appui court vocalisera vos choix : « Alarme Activée » ou « Alarme Désactivée ». Pour le choix de la sonnerie, reportez-vous au paragraphe 5.

6.2 – Arrêt de l'alarme :

Lorsque l'alarme se déclenche, si elle n'est pas interrompue, elle sonne environ une minute. Vous pouvez l'interrompre en appuyant sur n'importe quelle touche.

7. Annonce automatique des heures pleines

Ces montres permettent l'annonce automatique des heures pleines. Pour effectuer votre choix, prenez la procédure des réglages décrite au paragraphe 5 :

- Maintenez appuyé le bouton **C** jusqu'à ce que vous entendiez l'annonce du premier item du menu : « Annonce de l'heure activée », soit ou « Annonce de l'heure désactivée ».
- Vous pouvez alors modifiez votre choix à l'aide du bouton **D.**

8. Garantie

Ces montres sont garanties 1 an.

En cas de panne ou changement de piles, veuillez contacter le technicien S.A.V. des montres avant tout retour de marchandises. Sachez qu'au premier retour en atelier pour remplacer la pile unique, une deuxième pile, celle du mouvement d'aiguillage vous sera proposée, ajoutée, donc facturée.

Après accord sur les modalités de retour, tout matériel défectueux devra être accompagné de sa facture d'achat ou de son bon de livraison.

Sans ces éléments, la garantie n'est pas valide.
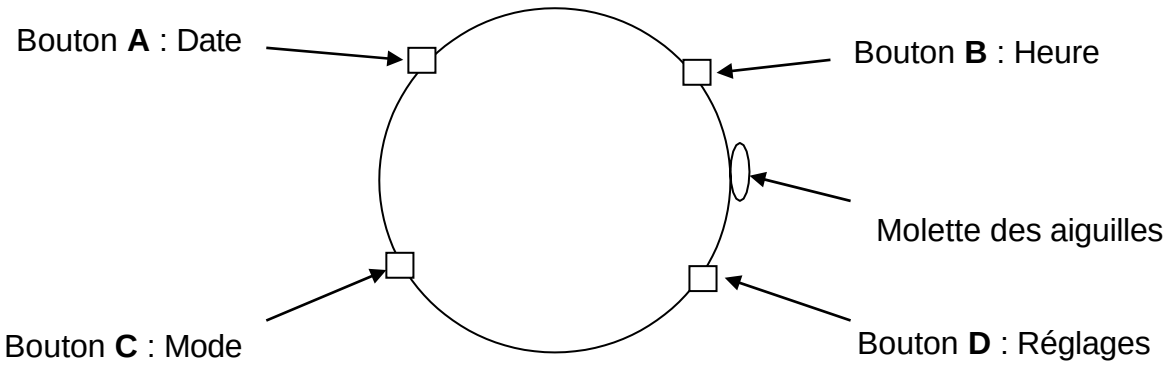
Le bracelet ainsi que les piles ne sont pas garantis.
De même, toute détérioration due à l'humidité ainsi que l'appui trop fort sur les boutons annulent également la garantie.